

Catégorie PsyEN et DCIO S4 UA : Anna Buccieri, Aude Rome, Catherine Remermier, Corine Tissier, Emmeline Rogier, François Bertaud, Géraldine Duriez, Sophie Verdier, Soraya Mahalaine

Contribution PsyEN santé mentale. Thème A fiche 10 090

Santé mentale : Sortir des logiques individualisantes et assurantielles !

Depuis la crise covid, la vigilance sur l'apparition des troubles anxio-dépressifs, troubles du sommeil et usages de substances chez les jeunes est sur le devant de la scène. Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'en prendre la mesure et de les prévenir, mais comment ?

Des troubles psychiatriques à la promotion de la santé

L'intérêt de la santé publique pour la santé mentale n'a cessé de croître depuis 20 ans. Un glissement progressif s'est opéré, des maladies mentales graves, relevant de la psychiatrie, aux troubles mentaux caractérisés dans le DSM V¹, puis à la souffrance psychique et enfin à la promotion de la santé mentale. Il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de la protéger, d'éviter l'apparition de ces troubles, mais de développer dans la population, des caractéristiques normatives afin de parvenir à une vie « saine » et au « bien-être ». C'est l'objet de la plupart des dispositifs de développement des compétences psycho-sociales censées, d'après des études américaines, prévenir aussi les risques de toxicomanies et de délinquance.

La conception de cette politique pose plusieurs problèmes :

- Tout d'abord le flou sémantique dans l'emploi des termes, mélange des situations différentes et complexes à l'adolescence. Le bouleversement psychique lié au processus de l'adolescence peut conduire à des manifestations comportementales transitoires auxquelles il faut être attentif, mais qui ne sont pas nécessairement le signe d'entrée dans la maladie mentale. D'où l'importance d'un regard et d'un suivi de professionnels qualifiés.
- L'incitation à un diagnostic précoce laisse entendre que ces difficultés psychologiques seraient dues à des caractéristiques internes des individus. Mais les conditions de vie, d'études, les liens que les jeunes ont noué ou non sont souvent déterminants dans la fonction d'étayage à ce moment du développement. L'Ecole y joue un rôle majeur.
- L'existence d'un marché mondialisé et commercial et d'actions de lobbying relatives à la santé mentale laisse penser que l'intérêt pour le bien être de la population n'est pas la seule motivation de ces promoteurs.

Quel sens prend la création de référents en santé mentale dans ce contexte ?

Le choix politique de ce gouvernement a été de créer des « référents » dans toutes les institutions pour jouer le rôle de vigie dans un domaine pour lequel ils n'ont reçu qu'une formation de quelques jours mais vont assumer la responsabilité de l'alerte. Le MENJS se protège ainsi en affichant un dispositif et un protocole, à moindres coûts.

Pourquoi en effet ne pas avoir choisi de doubler les recrutements de PsyEN EDO afin qu'ils n'aient pas plus de 800 élèves en charge au lieu des 1600 actuels ? Pourquoi laisser périliter la pédopsychiatrie publique ?

La prévention au sein de l'Ecole, ce sont des professionnels qualifiés et disponibles, ce sont des personnels confortés et reconnus dans leur professionnalités, c'est du temps et des moyens pour que la cohérence et la continuité éducative jouent leur rôle de contenance et d'apaisement.

Les politiques de santé publiques affichent de bonnes intentions et des objectifs qui sont parfois bien éloignés des résultats constatés sur le terrain.

¹ DSM V : Manuel statistique et diagnostique des troubles mentaux publié par l'association américaine de psychiatrie (APPA) en 2015